

# Comité d'éthique

**15** membres maximum

comprenant :

- Un président et un vice-président
- Le président de la CME (membre de droit)
- Toute autre personne qualifiée dont la présence est jugée utile peut assister aux séances sur proposition du président du comité d'éthique

La présidence est assurée par le  
Dr Samuel Lepastier, médecin  
psychiatre et pédopsychiatre.



## Missions

Promouvoir la démarche éthique au sein de l'association et de ses unités :

- En proposant une **approche conforme aux spécificités qui caractérisent l'éthique**, la différence des normes juridiques, morales et déontologiques et permet d'en préciser le champ
- En positionnant la **réflexion dans la pratique professionnelle** en terme de bénéfices pour les personnes accompagnées et les professionnels
- En proposant des **repères méthodologiques** pour mettre en place une réflexion éthique dans les établissements
- En confrontant la **pratique quotidienne de chacun aux valeurs de l'association**

**3 ans**

C'est la durée du mandat des membres du Comité d'éthique. Il est renouvelable.

**4 fois** / an

C'est le nombre de fois que les membres du Comité d'éthique doivent se réunir à minima.

## Principales actions menées en 2024

- Echanges et réflexions autour du lancement de la redynamisation du comité



## Perspectives 2025

- Renouveler les mandatures et établir un calendrier de réunions annuelles du comité
- Organiser des ateliers thématiques sur l'éthique lors de la journée institutionnelle de l'association